## Commune de DOMAGNÉ - CHAUMERÉ Séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 8 novembre 2022, se sont réunis à la salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bernard RENOU, Maire.

## Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

**Etaient présents (16):** MM. Bernard RENOU, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Mme Annette COUDRAY, M. Roland GAUTIER, MM. Jean-Yves ESNAULT, Mme Chantal YVENOU, Madame Céline ECHAROUX, M. Eric PIROT, Mme Yvette SOUVESTRE, M. Gilles THOMAS, M. Joël AKA, M. Éric BRUNCHER, Mmes Delphine DESILLE, Magali BUDOR, Aurélie MUSUMECI.

**Etaient excusées (2) :** Mme Danielle MÉNARD a donné procuration à Monsieur Bernard RENOU, Mme Annie MARQUET a donné procuration à Magali BUDOR. Monsieur Gilles THOMAS a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire accueille et présente Monsieur William BODINIER qui assure les fonctions de Directeur Général des Services depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

## DEL-22-105 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26/09/2022

Vu le procès-verbal de la séance municipal en date du 26 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2022.

## <u>DEL-22-106 – Cession d'un terrain à CHAUMERÉ</u>

Vu la demande de la SCI LEGENDRE en date du 13 janvier 2021, visant à acquérir la parcelle cadastrée n° 409 section 074A, d'une contenance de 73 ca environ.

Vu l'accord des consorts Legendre acceptant l'offre de la commune de Domagné au prix forfaitaire de 1800 euros.

Vu l'attestation de dépôt en date du 28 septembre 2022 établie par le Domaine,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée n° 409 section 074A à la SCI LEGENDRE pour la somme de 1800 €.
- DIT que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.
- CONFIE la rédaction de l'acte de vente à Maître Kretz-Faucheux, notaire à Louvigné de Bais.

#### DEL-22-107 – Plan d'économie d'énergie – Actions à envisager

Monsieur le Maire rappelle l'actualité sur les marchés de l'énergie (électricité et gaz). Les nouveaux tarifs prévus pour 2023 auront pour conséquence de multiplier par 2,5 le coût énergétique pour la commune.

La commission Energie s'est engagée dans une réflexion visant à établir un plan de sobriété énergétique. Trois thèmes sont abordés : Sensibiliser, Optimiser les usages, et Investir. Parmi les actions notoires, il est notamment proposé :

- D'identifier et cibler les établissements pourvoyeurs en énergie
- De sensibiliser les partenaires à la vigilance et la sobriété énergétique (personnel, enseignants, associations, usagers, etc...)
- De vérifier le bon fonctionnement des systèmes de régulation des chauffages
- De limiter la température dans les bâtiments
- De diminuer les créneaux d'éclairage public
- D'engager une étude sur les équipements Eau Chaude Sanitaire (ECS)
- De restreindre l'éclairage des monuments et façades
- De poursuivre la rénovation énergétique des équipements (passage aux leds) et des établissements (isolation, éclairage par détection, source de chauffage, etc...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan d'actions détaillé ci-dessus
- S'ENGAGE à décliner et mettre en œuvre ces actions dans le respect de la sécurité de l'usager.

#### DEL-22-108 - ALSH - Avenant n° 1 au CCAP

Vu le Cahier des Clauses administratives Particulières (CCAP) pour la construction d'une extension du centre de loisirs.

Vu son article 00.3.3 – Variation dans les prix - du CCAP omettant de préciser la valeur du mois M0, Considérant que les numéros des lots 13 et 14 ont été inversés à partir de la phase d'analyse des offres et que cette inversion s'est répercutée sur toutes les pièces des marchés des lots 13 et 14 qui ont suivi cette étape,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver l'avenant n° 1 au CCAP de l'extension de l'ALSH
  - Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois d'Avril 2022; ce mois est appelé « mois zéro » - 4 mois = Décembre 2021.
  - Les numéros des lots deviennent respectivement 13 pour le lot Plomberie, et 14 pour le lot Electricité.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces se rapportant à l'avenant n°1.

## DEL-22-109 – ALSH – Avenant n°1 au lot n° 6 – Menuiseries extérieures

Vu l'acte d'engagement du lot n° 6 – Menuiseries extérieures – pour la construction de l'extension de l'ALSH, attribué à l'entreprise RETE pour un montant de 44.832,00 € HT.

Vu le devis n° D-22/04-03138 de l'entreprise RETE attaché au marché ;

Considérant les modifications demandées par le maître d'ouvrage ;

Considérant que ces modifications entrainent une plus-value de 1 660,00 € HT sur le marché de travaux. Il est précisé que des devis en moins-value viendront prochainement compenser cet avenant positif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux Lot n° 6 Menuiseries extérieures attribué à l'entreprise RETE pour un montant de + 1 660,00 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces se rapportant à l'avenant n°1.

## <u>DEL-22-110 – Extension ALSH – Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre</u>

Vu l'acte d'engagement pour une mission de maîtrise d'œuvre en date du 14/09/2021, portant sur l'extension de l'ALSH, et attribué à la société LOUVEL.

Considérant la modification de la raison sociale de l'entreprise SAS LOUVEL et de son domicile,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet SAS LOUVEL visant à modifier la raison sociale de l'entreprise et son adresse à savoir : SAS FABER 35 Boulevard de la liberté 35220 CHATEAUBOURG.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces se rapportant à l'avenant n°1.

## <u>DEL-22-111 – Réhabilitation Manoir – Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre</u>

Vu l'acte d'engagement pour une mission de maîtrise d'œuvre en date du 14/09/2021, portant sur la réhabilitation d'un manoir en logements sociaux, et attribué à la société LOUVEL. Considérant la modification de la raison sociale de l'entreprise SAS LOUVEL et de son domicile,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet SAS LOUVEL visant à modifier la raison sociale de l'entreprise et son adresse à savoir : SAS FABER 35 Boulevard de la liberté 35220 CHATEAUBOURG.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces se rapportant à l'avenant n°1.

## <u>DEL-22-112 – Redevance d'occupation du domaine public</u>

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que, conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86, L. 2331-2 du Code général des collectivités territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes, des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel, d'électricité et des réseaux de télécommunication.

Pour rappel, les redevances encaissées au titre de l'année 2022 ont été de :

- 726,00 € pour le réseau de gaz naturel
- 337,00 € pour le réseau d'électricité
- 2044,36 € pour le réseau télécom
- 571,12 € pour le réseau fibre optique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE monsieur le Maire à encaisser les redevances d'occupation du domaine public au titre de l'année 2023.

## DEL-22-113 - Subvention à l'association Domagné Judo Club

Monsieur le Maire expose :

Considérant les contraintes liées à l'utilisation de la salle des fêtes,

Considérant les frais engagés par l'association pour permettre l'utilisation de la salle dans des conditions optimales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 € au Domagné Judo Club.

## DEL-22-114 - Subvention à l'association L'ile aux enfants

Monsieur le Maire expose :

Considérant que l'association L'ile aux enfants gère le centre de loisirs,

Considérant que les repas sont fournis par la commune de Saint Didier,

Considérant que le prix du repas a augmenté de 0,50 €,

Considérant la volonté de l'association L'ile aux enfants de ne pas répercuter cette augmentation sur le prix du repas facturé au usagers.

Vu la demande de l'Association L'Ile aux enfants sollicitant une subvention de 520 € correspondant à l'estimation globale du coût de cette augmentation à valoir sur le 4ème trimestre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 520 € à l'association L'Ile aux enfants.

## DEL-22-115 - Actualisation des tarifs communaux

Monsieur le Maire propose d'actualiser les redevances des services communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les redevances des services suivants
- DIT que ces redevances seront applicables à compter du 1er janvier 2023.

PHOTOCOPIES		TARIF
A4 Noir et Blanc	Unité	0.20 €
A4 Couleur	Unité	0.30 €
A3 Noir et Blanc	Unité	0.40 €
A3 Couleur	Unité	0.60 €

FAX		TARIF
1 page	Unité	0.20 €
>1 page, par page	Unité	0.50 €

DROIT DE PLACE		TARIF
½ journée	Unité	10,00 €

LOCATION SALLE DES FETES	1 Jour	2 Jours	3	Vin	Chauffage
			Jours	d'honneur	
Particuliers	100 €	140 €	180 €	40 €	25 €
Entreprises locales	100 €	140 €	180 €		25 €
Organismes extérieurs et/ou					
utilisation commerciale	130 €	180 €	230 €	60 €	25 €
Associations locales	Mise à disposition				

LOCATION SALLE DU TILLEUL	1 Jour	2	3	Vin	Chauffage
		Jours	Jours	d'honneur	
Particuliers	120 €	180 €	240 €	30 €	15€
Entreprises locales	150 €	220 €	300 €	70 €	15 €
Organismes extérieurs et/ou					
utilisation commerciale	200 €	300 €	400 €	100 €	15 €
Associations locales	Mise à disposition gratuite				

LOCATION CHALET	1 Jour	2	3	Vin	Chauffage
		Jours	Jours	d'honneur	
Particuliers	70€	100 €	130 €	30 €	15€
Entreprises locales	70€	100 €	130 €		15€
Organismes extérieurs et/ou					
utilisation commerciale	90 €	120 €	150 €	50 €	15 €
Associations locales	Mise à disposition gratuite				

LOCATION GRANGE	1 Jour	2	3	Vin	Chauffage
		Jours	Jours	d'honneur	
Entreprises locales	70 €	100 €	130 €	30 €	15€
Organismes extérieurs et/ou					
utilisation commerciale	90 €	120 €	150 €	50 €	15€
Associations locales	Mise à disposition gratuite				

LOCATION HALLE DES SPORTS	
Associations locales	Mise à disposition gratuite

LOCATION PODIUM		< 30 m <sup>2</sup>	30 à 60 m <sup>2</sup>	
Entreprises locales	Avec aide au	100 €	150 €	
Communes extérieures ★	montage			
Associations locales	Mise à disposition gratuite			

**<sup>★</sup>** Communes disposant du même type de podium (Servon – Châteaugiron)

LOCATION SONORISATION	1 seul emprunt sur	Emprunt supplémentaire sur	
	l'année	l'année	
Associations locales	Gratuite	50 €	

## DEL-22-116 - Personnel - Création de poste

Monsieur le Maire expose :

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant les besoins en personnel pour assurer la gestion des ressources humaines ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste d'Attaché Territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à hauteur de 14/35<sup>ème</sup>.
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de recrutement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs.

## DEL-22-117 - Convention de réservation de berceaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la Commune a acquis en 2013 une place auprès de la crèche privée 1-2-3 Soleil à Châteaubourg gérée par le Groupe Evancia Babilou. Face à la demande croissante des familles un deuxième berceau a été acquis en 2017 à l'occasion du renouvellement de la convention. Puis par délibération en date du 2 novembre 2020 un troisième berceau a été acquis avec le contrat signé avec les deux autres places à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour un an. La convention a été renouvelée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour un an.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de signer un nouveau contrat de réservation des trois berceaux avec le Groupe Evancia Babilou à partir du 1er janvier 2023 pour une durée d'un an pour un montant de 9 000 € par berceau. Les conditions étant définies dans le contrat de réservation « ci-joint en annexe ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau contrat de réservation de berceaux avec le Groupe Evancia Babilou à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour un an.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint en cas d'absence du maire, à signer le contrat correspondant.

# <u>DEL-22-118 – Convention SDE – Rénovation Eclairage public Rue St Pierre et Place Carron de La Carrière</u>

Vu le projet de convention avec le Syndicat Départemental d'Energie portant sur une opération de rénovation d'éclairage public sur la rue Saint Pierre et la place Carron de la Carrière.

Vu le montant total des travaux estimé par le SDE à 32 266,49 €.

Vu la montant HT de la participation communale estimé à 16 133,24 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention financière de l'opération de rénovation de l'éclairage public de la rue Saint Pierre et la place Carron de la Carrière.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces se rapportant à cette affaire.

## **INFORMATIONS:**

## Acquisitions et travaux divers :

- <u>Le Poirier IV</u>: Report de la finition des voiries par l'entreprise PIGEON TP début 2023. Un courrier est adressé aux usagers.
- **Programme de voirie 2022** : En cours de finition
- <u>Lotissement Castel Clémence</u>: La voirie sera réalisée dans les prochaines semaines par le lotisseur avant d'être rétrocédée à la commune.
- <u>Extension de l'ALSH</u>: L'entreprise MARSE, titulaire du lot Gros Œuvre, est en cours d'intervention.
- <u>Rénovation intérieure de l'immeuble TAUPIN</u>: Les services techniques interviennent pour rénover ce logement dans le but d'y installer un professionnel de santé supplémentaire.
- <u>Mise en sécurité</u> : 3 projets de plateaux ralentisseur sont en cours. L'agence départementale routière a été consultée et a formulé des observations.

#### Décisions du Maire « prises dans le cadre des délégations de pouvoirs »

## 1) Marchés publics:

Acquisitions		Montant TTC
OTHEA	Etude - faisabilité - Esquisse pour extension de la Domathèque	6 960,00 €
PROLUDIC	Jeux pour enfants, pièces de remplacement	13 195,78 €
EUROFEU	Formation personnel scolaires et périscolaires	2 356,80 €
VEOLIA	Poteau Incendie	2 695,67 €
EUROFEU	Entretien trappe désenfumage Ecole	1 285,68 €
VEREMERAUDE	Stores Ecole	664,86 €

Cession		Montant TTC
D. MARCHAND	Tondeuse Wolf RT53L	1 200,00 €

## 2) Déclaration d'intention d'aliéner déposée par :

■ Maître Gonzalez pour le compte de M. et Mme Maccari pour la vente d'une habitation 10, rue de la poste.

Le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune sur cette vente.

## 3) Urbanisme:

- a) Permis de construire déposé par :
- Mme Levrel Mein pour la construction d'une habitation 12, allée du Castel Clémence.
- M. Le Goff et Mme Guillerme pour la construction d'une habitation 8, rue des platanes

#### b) Déclaration préalable déposée par :

- M. Bailly pour le remplacement d'un portail et d'une clôture 13, rue des rosiers.
- Mme Vallier pour le remplacement de menuiseries et des portes de garage 28, l'Epine.
- Sarl Elsol (pour le compte de M. et Mme Talbourdel) pour l'installation de panneaux photovoltaïques 20, rue du poirier.
- Adekwatts (pour le compte de M. et Mme Ramel) pour l'installation de panneaux photovoltaïques 28, résidence du Pont Hamon.
- M. Couvert pour la construction d'une pergola bioclimatique 7, rue des érables.
- Mme Renault pour la pose d'une clôture 30, rue Chateaubriand.

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

- Révision du Plan Local d'Urbanisme: Le dossier de révision du PLU est actuellement soumis aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour avis: La chambre d'agriculture a exprimé un vœu pour densifier les zones constructibles. Les services de la Préfecture ont quant à eux attiré l'attention sur les capacités de la station d'épuration.
- <u>Présentation du site internet</u>: Mme Echaroux présente la nouvelle maquette du site internet qui sera opérationnelle très prochainement.
- Marché de Noël: une trentaine de participants sont d'ores et déjà attendus pour cette première édition qui se déroulera le 3 décembre 2022.
- Sainte Barbe : 10 décembre 2022
- Vœux du Maire: le 06/01/2023 à la halle des sports, en présence des nouveaux habitants et des nouveaux nés des années 2020, 2021, et 2022.
- Prochain Conseil Municipal: le lundi 12 décembre 2022

La séance est levée à 23h00